

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 22 février 2023

Délibération ou arrêté n° 2

Date de convocation :
14/02/2023

Date d'affichage :
27/02/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 17

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 4

- Arnaud Noblécourt
- Benoit Gance
- Géraldine Lefèvre
- Laure Lambert

Objet :

OCLC - avance de
subvention 2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
24/02/2023

Et publication et notification du
27/02/2023

L' an deux mille vingt trois, le vingt – deux février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Arnaud Noblécourt, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Dominique Capelle, M. Airès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Laure Lambert, Mme Angéline Darras, M. Thomas Poulet.

Etaient excusées : Mme Claire Lecot-Robit avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Emilie Aberbour

Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

DECIDE

- D'allouer à l'OCLC, une avance de 3 500 € sur la subvention 2023 ;
- Que les crédits seront inscrits au compte 65748

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie-Copé

Le Maire



Thierry LINÉATTE